



COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

ARRETE N° 5/2018

portant interdiction de circuler sauf riverains
du 15/05 au 15/07/2018 :
« Rue des Roses » à Haute-Sierck

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société **SCHIEL FRERES** 24 route de Thionville 57920 KEDANGE SUR CANNER qui va réaliser la réfection de la voirie « Rue des Roses » à Haute-Sierck;

CONSIDERANT que des travaux de réfection de la voirie vont être effectués, qu'à cette occasion la « Rue des Roses » à haute-Sierck sera coupée et la circulation interdite et ceci pour préserver la sécurité des riverains comme celle des salariés qui réalisent les travaux.

ARRETE

Article 1 - La rue sera coupée et la circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite en fonction de l'avancement des travaux de réfection de voirie « Rue des Roses » à Haute-Sierck **à partir du 15/05/2018 et ce jusqu'au 15/07/2018.**

Article 2 - Il appartiendra à la société **SCHIEL FRERES** 24 route de Thionville 57920 KEDANGE SUR CANNER de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.

Article 3 - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune, sur son site internet et dans le journal le Républicain Lorrain.

Article 4 - Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel
- **SCHIEL FRERES** 24 route de Thionville 57920 KEDANGE SUR CANNER

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 23/04/2018

Le Maire
Jean-Michel HIRTZ

